

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ecosol POWER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Nettoyant liquide pour lave-vaisselle industriel. Réservé uniquement à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
A-5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at
Service émetteur / Regulatory Affairs
téléphone
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
AT5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Anti Poison Center Vienna: +43 (0)1 406 43430

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydroxyde de potassium;Hydroxyde de sodium;2-Aminoéthanol;ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED;Acide phosphonique

Réservé uniquement à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

ecosol POWER

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)**Hydroxyde de sodium**

No. CAS 1310-73-2

No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27

d'enregistrement

Concentration \geq 25 $<$ 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 \geq 0,5 $<$ 2Skin Corr. 1A H314 \geq 5Skin Irrit. 2 H315 \geq 0,5 $<$ 2Skin Corr. 1B H314 \geq 2 $<$ 5**Hydroxyde de potassium**

No. CAS 1310-58-3

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

No. EINECS	215-181-3				
Concentration	>=	5	<	9,8	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2
Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2
Skin Corr. 1A	H314	>= 5

Acide phosphonique

No. CAS 13598-36-2

No. EINECS 237-066-7

Concentration	>=	1	<	2,9	%
---------------	----	---	---	-----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314

2-Aminoéthanol

No. CAS 141-43-5

No. EINECS 205-483-3

Concentration	>=	1	<	2,6	%
---------------	----	---	---	-----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Acute Tox. 4	H332

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 5 %
-----------	------	--------

ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED

No. CAS 120313-48-6

Concentration	>=	1	<	3	%
---------------	----	---	---	---	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Eye Dam. 1	H318
Skin Irrit. 2	H315
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
-----------------	-------

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de brouillard, de pulvérisation, demander aussitôt l'avis d'un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Protéger l'oeil non contaminé. Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Dyspnée, Toux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Risque de perforation intestinale; Risque de troubles respiratoires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse, Poudre ABC, Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Sol très glissant suite au déversement du produit. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur \geq 5 \leq 25 °C

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Acides, Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution. Protéger du gel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Protection des mains

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant = 0,1 mm

Temps de pénétration > 480 min

z.B.: BRILLANT nitrilX-TREME, Art.-Nr. 4451001000 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant = 0,35 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux bases

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	crème
Odeur	odeur spécifique au produit
valeur pH	
Valeur	> 14
Concentration/H ₂ O	= 100 %
température	= 20 °C
Point de congélation	
Valeur	env. -4 à 4 °C
Point de sublimation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 100 °C
Point d'éclair	
Valeur	> 100 °C
Remarque	Non applicable
Taux d'évaporation	
Remarque	non déterminé
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	env. 1,47 g/cm ³
température	= 20 °C
Hydrosolubilité	
Remarque	entièrement miscible
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé
Température d'inflammabilité	
Remarque	Non applicable
température de décomposition	
Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Viscosité	

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

Remarque non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

Teneur en solide

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger des salissures.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Le produit réagit avec: Acides, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale****ecosol POWER**ATE 3.270,48 mg/kg
88

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Hydroxyde de potassium**Espèces rat
DL50 = 333 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

ecosol POWER

ATE	> 100	mg/l
Administration/Forme méthode	Vapeurs valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

ecosol POWER

ATE	> 20	mg/l
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Fortement corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Fortement corrosif

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque N'est disponible

Mutagénicité

Remarque N'est disponible

Toxicité pour la reproduction

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité

Remarque N'est disponible

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque N'est disponible

Expériences issues de la pratique

Le produit attaque fortement la peau, les yeux et les muqueuses.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydroxyde de potassium**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)		
CL 50	= 165		mg/l
Durée d'exposition	= 24	h	

Hydroxyde de sodium

CL 50	= 35	à 189	mg/l
Durée d'exposition	= 96	h	
Source	Données du fabricant		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Hydroxyde de sodium**

Espèces	Ceriodaphnia spec		
CE50	= 40,4		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	
Source	Données du fabricant		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

Hydroxyde de potassium

Espèces	Photobacterium phosphoreum	
CE50	= 22	mg/l
Durée d'exposition	= 15	min

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	20 01 15*	déchets basiques
---------------------	-----------	------------------

Eliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	20 01 39	matières plastiques
---------------------	----------	---------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
Carte pour désignation du danger	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Quantité limitée	1 l
Les catégories de transport	2

14.5. Dangers pour l'environnement

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

-
Code de restrictions en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium hydroxide, Potassium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium hydroxide, Potassium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

moins de 5 %:

phosphonates, polycarboxylates, agents de surface non ioniques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Nom commercial : ecosol POWER

Numéro de la matière: SUB302022600000

Version : 3 / EU

Date de révision: 28.01.2019

the date of issue: 13.05.16

remplace la version : 2 / EU

Date d'impression 28.01.19

H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 CAS: Chemical Abstracts Service
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EAK: Europäischer Abfallkatalog
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 VOC: Volatile Organic Compound
 INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
 MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
 REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
 NOEL: No observable effect level
 NOEC: No observable effect concentration
 LD: Lethal dose
 LC: Lethal concentration
 GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
 EU: European Union
 EC: European Community
 IMO: International Maritime Organization
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 DNEL: Derived no effect level
 DMEL: Derived minimal effect level
 PNEC: Predicted no effect concentration
 CEFIC: European Chemical Industry Council
 UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

